



Son excellence Monsieur le Président de la République, Michel Joseph Martelly,

Le Congrès des Haïtiens pour Fortifier Haïti prend la peine de vous écrire cette lettre qui a pour objectif de réagir contre le silence qui plane sur l'amendement de la constitution de 1987 depuis que des fautes de rédaction ont été relevées après sa publication dans le journal officiel le Moniteur le 13 mai 2011.

Nous étions de ceux qui ont applaudi le courage et l'indépendance des parlementaires de la 49ème Législature qui ont dépassé les clivages partisans pour aussi faire montre d'un dépassement de soi cette nuit du 9 mai 2011 en votant les amendements à la constitution qui ouvrent la porte aux diasporins comme des ayant-droit pour participer pleinement aux choses de la Cité.

Mais, la complexité et l'opacité des acteurs tout azimut qui résistent encore ont tout fait pour compliquer la situation. Rien n'est moins sur. Toutefois, nous imaginons que sur un sujet d'une telle importance, vous êtes prêt à investir quelques minutes de votre temps pour le porter à réussir. Veuillez soutenir de votre poids monsieur le président la modification de la constitution de 1987 en demandant publiquement que les errata soient publiés immédiatement de façon à ce que les amendements votés le 9 mai 2011 puissent entrer en application ipso facto pour le bien de la nation Haïtienne

Conspuer un tel amendement c'est insulter ceux qui, en un sublime instant de lucidité, ont su se donner de la hauteur en voulant préserver les droits civils et politiques des Haïtiens naturalisés qui seraient mis à mal par leurs détracteurs. Il existe certes dans ce bas monde des gens à l'esprit borné qui sont prêts à piétiner les droits des autres si cela leur profite. Mais, Monsieur le Président, ne les laissez surtout pas vous conduire dans cette voie de garage.

En effet, une constitution est le fondement politique et juridique d'une nation qui définit les droits et les libertés des citoyens ainsi que l'organisation et la séparation des pouvoirs Exécutif, Législatif et Judiciaire. Alors, c'est un ensemble de textes juridiques qui définit les différentes institutions composant l'Etat et qui organise leurs relations. Ainsi donc, elle représente la boussole par excellence d'une nation. Cependant hélas, une constitution est aussi un produit des hommes. Ce qui la rend bien sur imparfaite. Sur ce, au fur et à mesure que le temps coule et la société évolue, certaines modifications peuvent s'y avérer nécessaires pour l'adapter aux exigences de l'heure. C'est pourquoi la constitution du 29 mars 1987, vieille de 24 ans, et votée dans des circonstances particulières, a établi elle-même les procédures qu'il faut suivre pour l'amender (Articles 282, 282.1, 283, 284, 284.1, 284.2).

Le 9 mai 2011, la 49ème Législature, au cours de sa première session ordinaire, a statué sur l'amendement proposé par la 48ème Législature au cours de sa dernière session ordinaire le 14 septembre 2009. Pourtant, d'une manière complètement mystérieuse, l'amendement publié le 13 mai 2011 dans le journal officiel le Moniteur, selon les déclarations de certains parlementaires, contenait des erreurs matérielles en ce sens qu'il est différent en plusieurs points du document voté le 9 mai 2011.

Etant la règle la plus élevée de l'ordre juridique du pays, la constitution mérite certainement d'être protégée des modifications de circonstance et de la violation des principes qu'elle définit. Cette fonction revient le plus souvent au chef de l'Etat. C'est ce qui explique d'ailleurs, Monsieur le Président, votre décision de mettre en veilleuse par décret présidentiel la version supposément erronée de l'amendement

du 9 mai 2011 et de remettre temporairement en vigueur la constitution de 1987, même si cela devrait aller au-delà de vos prérogatives. Aussi excellence vous avez promis de travailler en collaboration avec les parlementaires afin de mettre en vigueur le texte qui a été voté et la publication des errata qui sont appelés à accompagner la version publiée le 13 mai 2011 par le président Préval

Le pays a les nerfs à fleur de peau; les citoyens ont le sentiment, fut-il erroné, de subir une crise dont nous sommes tous fautifs à leurs yeux; certaines gens dont leur intérêt l'exige prennent des dispositions qui seraient à terme aussi destructives pour l'efficacité développable du pays; le grondement de la Diaspora, la rancœur des aigris et aussi le sentiment d'iniquité parcourent comme une lame de fond la Diaspora.

A la lumière de ce qui précède, le Congrès des Haïtiens pour Fortifier Haïti prend la liberté de faire une plaidoirie pour la Diaspora et demande jusques à quand les Haïtiens vivant à l'extérieur dont les droits civils et politiques ont été injustement enlevés devront attendre pour recouvrer ces droits? Car, environ six mois se sont écoulés depuis que la 49ème Législature a voté l'amendement pour faciliter, entre autres, la réunification de toutes les filles et de tous les fils du pays. Un léger retard à l'allumage est pardonnable; un excès d'inconscience, non; surtout quand il s'assimile à une pulsion suicidaire. Nous avons l'impression que vous avez oublié de penser aux gens de la Diaspora qui brûlent du désir de se voir octroyer la bi-nationalité. Ce n'est pas que nous fassions les gros yeux vaille que vaille. Simplement, Monsieur le Président, nous vous exhortons à faire publier les errata et la version de l'amendement qui a été paraphé et publié par votre prédécesseur. Car, chaque jour qui luit et l'on continue à garder un silence de mort sur les amendements est un jour de trop qui pourrait représenter un pas vers le néant pour ces amendements.

Entretemps, le pays, dans son agonie continue, sans cesse appelle "AU SECOURS". Et peu importe là où nous sommes, son cri de détresse nous parvient haut et clair. L'heure a sonné pour nous unir une fois de plus afin de pouvoir ensemble injecter l'oxygène qu'il faut au poumon de notre patrie commune non seulement pour la renaitre de ses cendres mais aussi, pour l'aider à se développer dans le vrai sens du mot. C'est notre devoir à nous en tant que Haïtiens. SE NOU'K POU FÈ KOMBIT LA SI'N VLE ZAFÈ'N CHANJE. SI'N PA FÈ'L, PA GEN LOT MOUN KAP FÈ'L POU NOU.

Espérant que vous prendrez les dispositions nécessaires pour faire publier **ces errata et le texte original du 13 mai** dans le plus bref délai, nous vous prions, Monsieur le Président, de recevoir nos salutations distinguées.

Patriotiquement,

Joël Augustin  
Président  
Congrès des Haïtiens pour Fortifier Haïti

Congrès des Haïtiens pour Fortifier Haïti  
*Haitian Congress to Fortify Haiti*  
1611 Simpson Street | Evanston, IL 60201  
Tel: 847-475-5856 | Fax: 847-424-1049  
E-mail: [contact@haitiancongress.org](mailto:contact@haitiancongress.org) | Web: [www.haitiancongress.org](http://www.haitiancongress.org)

